

AVIS

Commune de CYSOING

PROCEDURE DE DECLASSEMENT D'UNE VOIRIE

Le public est informé de ce que par arrêté en date du 11/02/2022 numéro 124/22, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur les dispositions de Déclassement de voirie publique de la commune de Cysoing dans le domaine privé.

L'enquête se déroulera à la mairie pendant une durée de 15 jours à compter du 07/03/2022 jusqu'au 22/03/2022. Le dossier pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit de 9h à 12h et de 14h à 17h les lundi/mardi/vendredi, le jeudi de 14h à 18h et les mercredi et samedi de 8h30 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, soit à les consigner sur le registre d'enquête mis à leur disposition à la mairie aux jours et heures susvisés, soit à les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en mairie, soit sur le site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2935>. Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-2935@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais : <https://www.registre-dematerialise.fr/2935>.

Monsieur ROOS Georges, commissaire enquêteur, recevra à la mairie les :

Lundi 07/03/2022 de 9h00 à 12h00

Samedi 12/03/2022 de 8h30 à 11h30

Mardi 22/03/2022 de 14h à 17h

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie, et à la Préfecture du Nord pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.